

AVIS PUBLIC

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2024

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Nazaire, en conformité avec les articles 73 et 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le rôle d'évaluation pour le 3^e exercice financier du rôle d'évaluation 2022-2023-2024, tel que préparé par les évaluateurs responsables, a été déposé le 5 septembre 2023.

Quiconque veut prendre connaissance du rôle d'évaluation, peut le faire au bureau de la municipalité situé au 174, rue Principale Saint-Nazaire, aux heures habituelles d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute demande de révision, prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification, au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est sis au 625, rue Bergeron ouest, Alma (Québec) G8B 1V3, au moyen de la formule prescrite à cet effet, et être accompagnée des frais prévus par tout règlement le cas échéant.

Donné à Saint-Nazaire, ce douzième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.



Pierre-Yves Tremblay, CPA, auditeur, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Pierre-Yves Tremblay, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les deux endroits prévus à cet effet.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Nazaire ce 12^e jour de septembre 2023.



Pierre-Yves Tremblay, CPA, auditeur, directeur général et greffier-trésorier